

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

➤ en exercice : 19
➤ présents : 12
➤ votants : 16

Réf. : 076/2022

OBJET :

MEMBRE DU CCAS

Le sept décembre deux mille vingt-deux à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2022 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT, M., Mme Marie-José TERRIEN, ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : Valérie JARRY (*procurator donnée M. Gilles MAGARDEAU*), Mme Patricia VIAUD (*procurator donnée à Mme Aline MARIE VASSEUR*), M. Serge FIMBAULT, Jean-Louis CHABROLLES (*procurator donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), M. Robert DELERIS, Mme Véronique GERARD, M. Pierre-Yves LE MERDY (*procurator donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*),.

Madame Stéphanie LE MERDY est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de Saint Médard de Guizières,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 025-2020 du 10 juillet 2020 portant élection de 6 membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération n° 025-2021 du 20 mars 2021 portant à 8 le nombre de membres au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et procédant à l'élection de deux membres supplémentaires ;


Vu la délibération n° 001-2022 du 09 février 2022 procédant à l'élection d'un membre du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social ;

Vu l'arrêté municipal n° 182-2022 (005-001-2022) du 25 mars 2022 désignant les membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la démission de Madame Anne-Marie LOPEZ du conseil municipal, membre du CCAS en qualité de représentant du conseil municipal ;

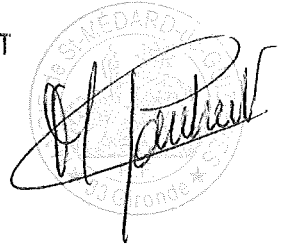
Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le **29 DEC. 2022** 

ID : 033-213304470-20221207-076_2022-DE

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Anne-Marie LOPEZ pour maintenir à 8 le nombre de membres du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS comme le prévoit la délibération du conseil municipal n°025-2021 du 20 mars 2021 ;

Considérant qu'il y a n'y a pas de candidature,

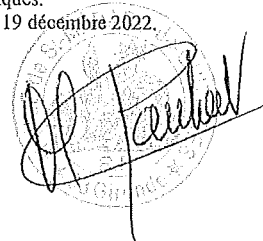
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés : 16 VOTES – 16 POUR

- De reporter cette question au prochain conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 19 décembre 2022.

Le Maire,



Mireille Conte Jaubert

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert